

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 11(i) de l'ordre du jour

**CX/PR 09/41/9
Mars 2009**

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITE DU CODEX SUR LES RESIDUS DE PESTICIDES

Quarante et unième session

Beijing, Chine, 20 - 25 Avril 2009

DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA GUIDANCE VISANT A FACILITER L'ETABLISSEMENT DE LMR CODEX POUR LES USAGES MINEUX ET CULTURES SPECIALES

I. CONTEXTE

Lors de sa 40^{ème} session, le comité du Codex sur les résidus de pesticides est convenu d'établir un groupe de travail électronique (GTE) sur les usages mineurs et les cultures spéciales. L'objectif de ce groupe de travail est de fournir une guidance pour faciliter l'établissement de limites maximales de résidus (LMR) pour les usages mineurs et les cultures spéciales (ALINORM 08/31/24, par. 160)

Le comité est convenu d'établir un groupe de travail coprésidé par les États-Unis, l'Australie et le Kenya travaillant en langue anglaise. Barbara Madden (madden.barbara@epa.gov) de l'agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA) représente les États-Unis dans ce groupe ; Alan Norden (Alan.Norden@apvma.gov.au) du Australian Pesticides and Veterinary Medicines Authority (APVMA) représente l'Australie et Lucy Namu (lnamu@kephis.org) du Kenya Plant Health Inspectorate Service représente le Kenya.

Au mois de septembre 2008, une invitation a été envoyée via le secrétariat du Codex sollicitant la participation à ce groupe de tous les membres du Codex et observateurs. La réponse à ce courriel fut limitée. C'est pourquoi, la première communication du groupe de travail électronique, qui comporte un bref questionnaire, a été envoyée à tous les membres du Codex et observateurs au mois de janvier 2009. Bien que le nombre de réponses à ce courrier ait été supérieur à celui du mois de septembre, le taux de réponse était encore inférieur aux prévisions qui se fondaient sur l'intérêt montré lors de la 40^{ème} session. Les membres qui participent actuellement au groupe de travail incluent des représentants de l'Australie, du Canada, de la Colombie, du Costa Rica, d'Iran, du Japon, du Kenya, de Corée, d'Afrique du Sud, de Thaïlande, des États-Unis et de CropLife International. Un représentant du programme de l'OCDE sur les pesticides est observateur. Une liste des membres est fournie en Annexe I.

Le présent rapport résume les activités du groupe à ce jour, répond à l'enquête et propose des recommandations pour des actions futures.

II. RESUME DES RECOMMANDATIONS PROPOSEES

A.1. Le GTE sur les usages mineurs et les cultures spéciales propose aux pays membres et au CCPR de :

A.1.1 participer activement et continuer la planification de l'inclusion de nouveaux produits dans la *révision de la classification Codex des produits destinées à l'alimentation humaine et animale* et

A.1.2. planifier les étapes pour une mise en œuvre appropriée des *Principes et guidance pour la sélection de produits pertinents pour l'extrapolation de LMR pour des groupes de produits*

A.2. Le GTE sur les Usages mineurs et cultures spéciales propose aux pays membres et au CCPR d'étudier l'établissement de :

A.2.1. Un manuel de formation contenant des exemples pratiques et des exercices ainsi qu'une série de programmes de formation pour donner aux membres une guidance sur la génération et la soumission de données à la JMPR et

A.2.2. Un groupe d'intérêt Cultures spéciales et usages mineurs, composé des pays membres et des observateurs travaillant ensemble sur l'identification et la proposition au *GTE sur les priorités* et sur la collecte des soumissions (y compris les données et labels des produits) à la JMPR en vue de révision

A.2.2.a. les priorité choisies pour les cultures spéciales et les produits à usage mineur et

A.2.2.b. les produits chimiques désignés pour une réévaluation périodique.

B.2. Le GTE sur les Usages mineurs et les cultures spéciales propose que les pays membres et le CCPR :

B.2.1. définisse les Usages mineurs comme étant les produits de protection des cultures pour lesquels un registrant chimique ne considère généralement pas que l'enregistrement de ces usages serait économiquement suffisamment rentable pour justifier l'investissement. Un usage mineur couvre à la fois les cultures mineures et des utilisations limitées ou peu fréquentes sur des cultures majeures.

B.2.2. Définisse les cultures spéciales comme des cultures mineures de grande valeur cultivées sur de petites surfaces et considérées par les registrants comme des usages mineurs et

B.2.3. NE PAS définir ni classier les cultures individuelles ou produits comme mineurs ou majeurs, ceci devant être déterminé au niveau du pays membre ou au plan régional. Lorsque la détermination de culture mineure ou majeure variera en raison des différences au niveau national ou régional sur les questions comprenant entre autres l'apport journalier et les niveaux de production (surface/tonnage) pour les cultures/produits individuels

III. DISCUSSION

A. Questionnaire envoyé à tous les membres du Codex et observateurs

Come point de départ, un bref questionnaire a été envoyé à tous les membres du Codex et observateurs. Le but de ce questionnaire était de réunir des informations de la part des pays membres sur des questions se rapportant aux LMR Codex pour les usages mineurs et les cultures spéciales. Le questionnaire comportait les questions suivantes :

- *Veillez identifier le top 10 des cultures spéciales ou produits à usage mineur exportés du pays que vous représentez. Savez-vous s'il y a des barrières commerciales pour ces composés listés pour une réévaluation périodique pour les prochaines années, 2010, 2011 etc. ?*

- *Veillez identifier les dix barrières commerciales LMR les plus importantes auxquelles sont confrontés les cultivateurs lorsqu'ils exportent des cultures spéciales ou des produits d'usage mineur du pays que vous représentez. Veillez inclure dans votre réponse la culture, le pesticide et l'organisme nuisible devant être contrôlé.*
- *Selon votre expérience, pourquoi un nombre supérieur de pays ne proposent-ils pas la nomination de nouveaux produits chimiques et de nouveaux usages pour la révision par la JMPR ? Quels sont les barrages que rencontrent ces pays lorsqu'ils soumettent des produits à la JMPR ?*
- *Est-ce que les pays voient un manque de connaissance sur ce qu'il y a à faire en matière de génération/soumission des données comme étant un obstacle empêchant la proposition de nomination pour examen par la JMPR ? Si oui, existe-t-il un intérêt à développer un manuel et un programme de formation proposant une guidance dans ce domaine ?*

1. Principaux produits et barrières commerciales

En général les réponses des pays à ces questions indiquent qu'il n'existe pas de LMR pour les produits chimiques utilisés sur certains des produits les plus importants pour l'exportation . Le principal obstacle pour la majorité des produits mineurs identifiés est que soit il n'existe aucune données ou des données inappropriées pour appuyer l'établissement de LMR du Codex. Il est aussi déduit que certains pays peuvent avoir fondé leurs autorisations locales sur des autorisations données dans d'autres pays et où ils n'ont pas accès aux données d'appui. Tout ceci peut en grande partie être attribué au producteur n'ayant pas d'intérêt économique à faire enregistrer la culture du au manque de retour sur investissement et où il n'existe aucun programme national, ou pour le cultivateur, lui permettant de générer (d'avoir accès) aux dites données. Certains pays font remarquer qu'alors que certains marchés pourraient appliquer une valeur de LMR par défaut de 0,01 mg/kg, cette approche n'offre pas de solution pour tous les produits commercialisés lorsque ces produits présentent des niveaux de résidus supérieurs à cette limite.

Le tableau ci-dessous est une liste des réponses reçues pour les principales cultures spéciales ou produits à usages mineurs exportés (et autres commentaires fournis)

Tableau 1. Principales cultures spéciales ou produits à usage mineur exportés*

Pays	Cultures spéciales ou produits à usage mineur exportés
Australie	Carotte, oignon, raisins (secs), cerise, tomates, mangue, prune, pomme, poire, pomme de terre et avocats
Canada	Soja, pois, lentilles, tomate, piments (du genre Capsicum ou Pimenta), pomme de terre, grosse canneberge d'Amérique, airelle (et autres fruits du genre Vaccinium), haricot, graine de moutarde, concombre et cornichon Pour ces composés listés pour une réévaluation périodique dans les années à venir 2010. 2011 etc. des barrières commerciales potentielles pour le Canada seraient les pesticides/cultures ayant des CXL Codex inférieures aux LMR canadiennes. L'Annexe II contient une liste de barrières commerciales potentielles pour le Canada pour les produits chimiques prévus pour une réévaluation périodique par la JMPR.
Colombie	Coqueret du Pérou (<i>Physalis peruviana</i>), grenadelle (<i>Passiflora ligularis</i>), grenadille (<i>Passiflora edulis</i>), tamarillo ou tomate de árbol (<i>Cyphomandra betacea</i>), et pitaya (<i>Selenicereus megalanthus</i>).
Costa Rica	chayotte (<i>Sechium edule</i>), culantro coyote (<i>Eryngium foetidum</i>), cassave

	<i>(Manihot esculentum)</i> , tiquisque (<i>Xanthosoma violaceium</i>), et <i>Dioscorea alata</i> .
Iran	Épine-vinette (<i>Berberis vulgaris</i> L.), Cornouille (<i>Cornus mas</i> L.), Safran (<i>Crocus sativus</i> L.), Cumin, (<i>Cuminum cyminum</i> L.), <i>Rosa damascena</i> Mill., houblon (<i>Foeniculum vulgare</i> Miller.) <i>Ferula gumosa</i> Boiss., et <i>Valeoiana officinalis</i> L. Pour <i>Rosa damascena</i> Mill. L'organisme nuisible est l'aphidoidea Les produits concernés sont Malathion , Pirimicarbe, et Dichlorvos
Kenya	Passion fruit (<i>Passiflora edulis</i>), haricot vert; haricot commun , gousses et graines vertes immatures, grim pant (<i>Phaseolus vulgaris</i>), Pois, gousse et graines vertes et entièrement verte, mangetout (all <i>Pisum sativum</i>), aubergine (<i>Solanum melongena</i>), gombo (<i>Abelmoschus esculentus</i>), margose (<i>Momordica charantia</i>), et avocat (<i>Persea americano</i>).
Corée	Ginseng (<i>Panax ginseng</i> C.A. Meyer) Les organismes nuisibles concernés sont <i>Alternaria Blight</i> (<i>Alternaria Panax</i>) et Damping-off (<i>Rhizoctonia Solani</i>) Les produits chimiques concernés sont Difenoconazole et Tolclofos-méthyl

- Veuillez noter que le président du Groupe de travail électronique du Codex sur les Usages mineurs et les cultures spéciales a fait parvenir au Comité de consultation sur le groupement des cultures internationales les informations sur les nouveaux produits identifiés par les pays membres découlant de l'enquête, pour examen et ensuite soumission au GTE *révision de la classification du Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale*.

Approches en l'absence de données spécifiques sur les produits

Une approche commune utilisée et acceptée par les régulateurs pour appuyer l'enregistrement d'usages mineurs est de permettre une extrapolation scientifique des données entre les produits apparentés d'un même groupe de culture. Ceci permet d'établir des LMR soit pour un produit individuel soit pour tout un groupe de culture si les données des produits représentatifs identifiés de ce groupe sont disponibles.

Le travail actuel réalisé par le groupe de travail électronique sur la révision de la classification du Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale propose d'inclure de nombreux nouveaux produits. L'inclusion de nouveaux produits servira ensuite à aborder la question de certaines barrières pour les LMR du Codex existant pour ces produits examinés en vue d'être inclus. Le point 6 de l'ordre du jour de la 41^{ème} session du CCPR sur « l'avant-projet de révision de la classification Codex des aliments destinés à la consommation humaine et animale », présente une actualisation sur les progrès enregistrés pour ces travaux.

Cependant les avantages concernant l'addition de nouveaux produits dans la *classification du Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* (susmentionnée) ne peuvent être complètement réalisés que lorsque plusieurs LMR Codex sont établies pour un groupe complet de cultures. Toujours concernant le point 6 de l'ordre du jour de la 41^{ème} session du CCPR, un document intitulé « Annexe I au : Principes et guidances sur la sélection des produits représentatifs pour l'extrapolation de LMR pour des groupes de produits » sera également discuté.

Recommandations

A.1.1. Participer activement et continuer la planification de l'inclusion de nouveaux produits dans la *révision de la classification du Codex des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* et

A.1.2. planifier les étapes pour une mise en œuvre appropriée dans les *Principes et guidances sur la sélection de produits représentatifs pour l'extrapolation de LMR pour des groupes de produits*.

2. Nominations à la JMPR

Le Groupe de travail électronique sur les priorités a largement contribué à la soumission de plus de nominations à la JMPR. Les priorités sont régulièrement diffusées à tous les pays membres et comprennent les informations sur les produits qui seront soumis à la révision en mentionnant qui effectue la soumission.

Il a été demandé aux pays membres et observateurs pourquoi il n'y a pas plus de pays proposant des nominations à la JMPR pour sa révision des nouveaux produits chimiques et les nouveaux usages. Il était aussi demandé quels sont les obstacles rencontrés par les pays lorsqu'ils font des nominations à la JMPR.

Dans le cas des nouveaux produits chimiques, la majorité, si pas toutes les informations, disponibles viennent des fabricants (producteurs de pesticides/registrant). Étant donné que beaucoup des tous premiers développements de données se font dans l'union européenne (UE) et les États-Unis (USA), les états membres de l'Union européenne ou les États-Unis ont tendance à être les délégations avec lesquelles travaillent l'industrie afin de garantir la nomination des nouveaux produits chimiques. Dans ces régions, les cultures mineures sont souvent appuyées par des données pour les produits représentatifs et groupes de produits, il n'y a donc pas de données disponibles sur les cultures mineures. Alors que le concept de produits représentatifs est appliqué par la JMPR, il n'existe pas d'accord entre les régulateurs nationaux concernant les cultures représentatives et le nombre minimal d'essais requis.

Comme discuté plus haut, un manque de données disponibles sur les résidus est cité comme étant la raison première pour laquelle les nominations ne sont pas faites à la JMPR. En outre, de nombreux pays ignorent souvent comment générer les données appropriées ni comment les présenter à la JMPR pour révision.

En 2007, un exercice pilote de deux jours a été organisé pour certains pays membres de la région du Pacifique. Après cette formation un pays membre ayant participé à la formation pilote a soumis avec succès à la JMPR 2008 des études d'essai sur le terrain qui ont résulté en une LMR. Dans l'enquête plusieurs pays membres et observateurs ont répondu positivement au développement d'un manuel et d'un programme de formation fournissant une guidance en matière de génération des données et leur soumission à la JMPR. Une réaction recommandait que cette formation soit offerte sous forme d'atelier lors d'une des réunions du CCPR.

Une approche réussie pour établir des LMR Codex pour les usages mineurs a été celle concernant les épices. La JMPR 2004 a examiné une soumission basée sur l'industrie ce qui a résulté en l'établissement de CXL du Codex pour plusieurs composés. Le groupe des épices sera à nouveau révisé par la JMPR en 2009. Les approches utilisées pour ce groupe pourraient servir de modèle pour lequel les industries des cultivateurs par le biais de leur délégation nationale pourraient se joindre pour se concentrer sur des produits spécifiques ou groupes de produits et faire une soumission collective à la JMPR. Outre ceci, les pays membres pourraient établir un groupe de représentants des usages mineurs pour développer et soumettre leurs priorités au GTE sur les priorités pour les produits chimiques listés pour une réévaluation périodique.

Dans la réponse canadienne à l'enquête, une liste des barrières commerciales potentielles identifiant les produits pour lesquels il existe une CXL du Codex inférieure à celle établie au Canada (voir Annexe II) était fournie pour les produits chimiques nominés pour une réévaluation périodique pour la période allant jusqu'en 2016.

En examinant les produits listés au tableau 1 ci-dessus fourni dans les réponses à l'enquête on constate certains points communs dans les produits comme les haricots, pois, avocat, tomates,

pommes de terre, grenadille/fruits de la passion. Ils méritent peut-être que les pays membres travaillent en collaboration afin d'identifier des points communs dans les produits concernés par les barrières commerciales, dans l'objectif spécifique de réunir des informations pertinentes pour les appuyer à la JMPR. Ceci pourrait servir à améliorer la qualité des soumissions à la JMPR quant à la quantité de données de supports et de nombre de labels du produit disponibles. Ceci pourrait servir à améliorer les résultats possibles pour (i) les produits chimiques actuellement identifiés pour une réévaluation périodique et/ou (ii) via l'identification et la nomination à la JMPR, pour les révisions basées sur les produits (similairement à ce qui s'est passé précédemment pour les épices).

Recommandations

A.2. Le GTE sur les usages mineurs et les cultures spéciales propose au pays membres et au CCPR d'examiner l'établissement :

A.2.1. d'un manuel de formation fournissant des exemples et exercices pratiques et une série de programmes de formation donnant aux membres une guidance leur permettant de générer et de soumettre des données à la JMPR et

A.2.2. Un groupe d'intérêt Cultures spéciales et usages mineurs, composé des pays membres et des observateurs dans le but de travailler ensemble sur l'identification et la proposition au *GTE sur les priorités* et sur la collecte des soumissions (y compris les données et labels des produits) à la JMPR en vue de révision

A.2.2.a. les priorité choisies pour les cultures spéciales et les produits à usage mineur et

A.2.2. les produits chimiques désignés pour une réévaluation périodique.

B. Questions supplémentaires soulevées par les membres du Codex et les observateurs

1. Projet de révision mondiale conjointe et révision de la JMPR

Le groupe de travail n'a pas été en mesure d'atteindre le consensus sur les recommandations concernant les projets de révision mondiale conjointe et la révision de la JMPR, bien que les commentaires suivants aient été fournis comme contexte aux questions soulevées par certains membres.

Certains pays membres ont été impliqués dans des efforts en dehors du Codex pour réviser simultanément les données pour les nouveaux produits chimiques dans le cas d'un projet de révision conjointe entre plusieurs nations. Ces travaux sont soumis comme révisions conjointes typiques. Ces projets divisent le travail de révision des données entre les pays : les pays participants achèvent la révision et font faire une révision par les pairs ; et finalement ils partagent les évaluations des risques dans un but d'harmonisation des limites et LMR là où la chose est possible. Ces efforts ont le potentiel de réduire la charge de travail en présentant des avantages multiples pour les fabricants de produits chimiques, les agences chargées de la réglementation, les cultivateurs de produits destinés à l'exportation vers d'autres pays, ainsi que pour les consommateurs qui ont accès à plus de produits. Une préoccupation a été soulevées concernant les efforts de révision mondiale conjointe et les recommandations faites pour certains de ces produits à la JMPR en 2008, les recommandations pour les LMR pour certains produits différaient de celles établies par les pays ayant participé à la révision mondiale conjointe.

Il a été noté qu'un document de travail sera aussi présenté lors de la 41^{ème} session du CCPR, document intitulé « *Projet pilote sur les recommandations de LMR de la JMPR avant les autorités nationales* »

Recommandations

B.1. Le GTE sur les usages mineurs et les cultures spéciales propose que les pays membre et le CCPR :

B.1.1. planifient les étapes pour une mise en œuvre appropriée du « *projet pilote sur les recommandations de LMR par la JMPR avant les autorités nationales* » et

B.1.2. que se fondant sur le projet pilote, le CCPR examine le développement possible d'un tableau mondial de LMR

2. Définition des Termes

Certains pays membres ont rappelé les discussions de la dernière session du CCPR (par. 158, ALINORM 08/31/24) au cours desquelles certaines délégations ont souligné l'importance qu'il y a à définir les termes « usage mineur » et « culture spéciale » et demandent que le premier travail de ce groupe soit de définir ces termes. Cependant, d'autres ont exprimé leurs préoccupations selon lesquelles, étant donné que les cultures diffèrent d'un pays à l'autre, il se peut que ce groupe ne soit pas en mesure de trouver un accord sur cette question.

Il est reconnu que la définition de ce que les cultures peuvent être « usages mineurs » ou « cultures spéciales » puisse varier d'un pays à l'autre. L'OCDE, par le biais de son groupe d'experts sur les Usages mineurs est actuellement en train de mettre au point un document de guidance sur les mécanismes utilisés dans les pays membres et les pays, questions dont les pays devraient être conscients lorsqu'ils développent une définition (ou critère). Le document de guidance de l'OCDE, lorsqu'il sera publié, pourrait être utilisé par le CCPR comme base de discussion et adoption éventuelle.

Recommandations

B.2. Le GTE sur les usages mineurs et les cultures spéciales propose que les pays membres et le CCPR :

B.2.1. Définisse les usages mineurs comme étant les usages des produits de protection des cultures lorsque un registrant estime qu'en général l'enregistrement de ces usages ne sera pas suffisamment rentable pour justifier un investissement. Les usages mineurs englobent à la fois les cultures mineures et les utilisations limitées ou peu fréquentes pour des cultures majeures.

B.2.2. Définisse les cultures mineures comme des cultures mineures de grande valeur sur de petites surfaces et qui sont considérées par les registrants comme des usages mineurs et

B.2.3. NE DEFINISSE PAS ou classifie des cultures individuelles ou produits comme étant mineurs ou majeurs, ceci devant être défini au du pays membre ou au niveau régional. Lorsque les déterminations de cultures mineures ou majeures varient vu les différences au niveau national ou régional dans les questions comprenant l'apport journalier et les niveaux de production (surfaces/tonnage) pour la culture individuelle/le produit.

ANNEXE I**Liste des participants****Codex EWG on Minor Uses and Specialty Crops Members****Australie:**

Alan Norden
 Australian Pesticides and Veterinary
 Medicines Authority (APVMA)
Alan.Norden@apvma.gov.au

Canada:

Pierre Beauchamp, Director General of the
 Value and Sustainability Assessment
 Directorate
 Health Canada,
 Pesticide Management Regulatory Agency
Pierre_Beauchamp@hc-sc.gc.ca

Jennifer Selwyn, Section Head
 Minor Use Assessment Section
 Health Effects Division 2
 Health Evaluation Directorate
 Pest Management Regulatory Agency
 Health Canada
Jennifer_Selwyn@hc-sc.gc.ca

Colombie:

Anita Torrado Pacheco
 Instituto Colombiano Agropecuario - Ica
 Calle 37 No. 8-43, piso 5.
 Bogotá, Colombie
ana.torrado@ica.gov.co

Blanca Cristina Olarte Pinilla
 Punto de Contacto Codex - Colombia
 Profesional Especializada - Grupo Salud
 Ambiental
 Dirección General de Salud Pública
 Ministerio de la Protección Social
 Tel. 57 1 3305000 ex. 1428
bolarte@minproteccionsocial.gov.co

Costa Rica:

Membre

Mr Roger Ruiz,
 Roger Ruiz Zapata
 Tel. (506) 2260-4925
 email: ruiuz@protecnet.go.cr
ruiuzmbt@yahoo.com

Codex Representative
 Marcela Rojas Gómez

Secretaría Técnica del Codex en Costa Rica
infocodex@meic.go.cr

cc

Giannina Lavagni Bolanos -
glavagni@meic.go.cr
 Amanda Lasso Cruz - alasso@meic.go.cr

Iran:

Mme. Roya Noorbakhsh
 Institute of Standard & Industrial Research of
 Iran
 Food & Agriculture Research Department
 Expert on Pesticide residue in food
 Tel & Fax: 0098-261-2803889
 Cell: 0098-912-1902591
roybakhsh@yahoo.com

Dr. Bahram Tafaghodinia
<http://www.interyet.net>
 Iranian Research Organization for Science
 and Technology
 Po.Box: 15815-3538
 Tehran, Iran
 Tel/Fax:(098)021-66281001
tafaghodi@irost.org

Codex Representative
 Secretary, N.C.C of Iran
codex_office@isiri.org.ir

Japon:

Membres

Yukiko YAMADA
 Deputy Director-General
 Food Safety and Consumer Affairs Division
 Ministry of Agriculture, Forestry and
 Fisheries
 JAPAN
 e-mail: yukiko_yamada@nm.maff.go.jp

tel: +81 3 3502 8095
 fax: +81 3 3502 0389

Kenji ASAKURA
 Director, Plant Products Safety Division
 Food Safety and Consumer Affairs Division
 Ministry of Agriculture, Forestry and
 Fisheries
 JAPON

e-mail: kenji_asakura@nm.maff.go.jp

tel: +81 3 3591 6585

fax: +81 3 3580 8592

Atsuko HORIBE

Deputy Director, Agricultural Chemical
Office

Food Safety and Consumer Affairs Division
Ministry of Agriculture, Forestry and
Fisheries

JAPAN

e-mail: horibe_atsuko@nm.maff.go.jp

tel: +81 3 3502 5969

fax: +81 3 3501 3774

Codex Representative

Tomoji NAGATA

Codex Contact Point for Japan

Director, Office for Resources

Policy Division

Science and Technology Policy Bureau

Ministry of Education, Culture, Sports,
Science and Technology

codex@mext.go.jp

Sent by: y5sakura@mext.go.jp

Kenya:

Lucy Namu

Kenya Plant Health Inspectorate Service

lnamu@kephis.org

Corée:

Geon-Jae Im

National Academy of Agricultural Science
Rural Development Administration Republic
of Korea.

gunjim@rda.go.kr

Afrique du Sud :

Thilivhali Ronald Nepfumb

Technical Advisor working for the South
African Department of Agriculture

ThilivhaliN@nda.agric.za

Thaïlande:

Membre

Mr. Pisan Pongsapitch

Expert on Agricultural Commodity and Food
Standards

Office of Commodity and System Standards,
National Bureau of Agricultural Commodity
and Food Standards

50 Phaholyothin Road , Ladyao, Chatuchak,
Bangkok 10900 Thaïlande

Tel: (662) 561 2277 ext 1421

Fax: (662) 561 3373, (662) 561 3357

E-mail: pisan@acfs.go.th

Codex Representative

Mr. Oratai Silapanaporn

Director of Office of Commodity and System
Standards, National Bureau of Agricultural
Commodity and Food Standards

codex@acfs.go.th

États-Unis :

Barbara Madden, Minor Use Officer

Office of Pesticide Programs

U.S. Environmental Protection Agency

Madden.Barbara@epa.gov

Crop Life International:

Mike Skidmore

Syngenta Limited, European Regional Centre,
Priestley Road, Surrey Research Park,
Guildford, Surrey, GU2 7YH, United
Kingdom

mike.skidmore@syngenta.com

Sandra.Keller@croplife.org

Observateur :

Beatrice Grenier

OECD Pesticides Programme

OECD Expert Group on Minor Uses (EGMU)

Beatrice.GRENIER@oecd.org

APPENDIX II**Barrière commerciale potentielles pour le Canada pour les produits Chimiques planifiés pour une réévaluation périodique par la JMPR**

Note: LMR canadiennes telles qu'au mois de novembre 2008

Année	AI	Produit	LMR CAN	CXL Codex
2010	Amitraze	Poire	1	0.5
		Azinphos-méthyl	Abricot	2
	Mûre de ronces		2	1
	Grosse canneberge d'Amérique		1	0.1
	Raisin		5	1
	Framboise		2	1
	Chlorothalonil	Chou, cabus	5	1
		Chou-fleur	5	1
		Céleri	15	10
		Pêche	0.5	0.2
Mais doux (maïs en épi)		0.1 (par défaut)	0.01	
2011	Dicofol	Haricot commun (gousses et/ou graines immatures)	3	2
		Concombre	3	0.5
		Piments	3	1
		Prunes (y compris pruneaux)	3	1
		Tomate	3	1
	Diquat	Pomme de terre	0.1	0.05
2012	Bentazone	Haricots (secs)	0.1 (par défaut)	0.05
		Fèves (sèches)	0.1 (par défaut)	0.05
		Pois fourrager (secs)	3	1
		Pois à écosser (jeunes gousses)	3	0.2
		Haricot de Lima (jeunes gousses et/ou graines immatures)	0.1 (default)	0.05
	Glufosinate-ammonium	Huile de colza non raffinée	0.1 (default)	0.05
2013	Metalaxyl	Asperge	7	0.05
		Carotte	0.5	0.05
		Céréales	0.1 (default)	0.05
		Citron, melons	1	0.2
		Concombre	1	0.5
		Laitue à cueillir	5	2
		Pois, écosés (graines vertes)	0.2	0.05
		Pomme de terre	0.5	0.05
		Soja (sec)	1	0.05

Année	AI	Produit	LMR CAN	CXL Codex
		Épinard	10	2
		Courgette	1	0.2
		Betterave sucrière	1	0.05
		Graine de tournesol	0.1	0.05
2014	Diazinon	Pomme	0.75	0.3
		Brocoli	0.75	0.5
		Chou cabus	0.75	0.5
		Cantaloup	0.25	0.2
		Haricot commun (gousse et/ou graines immatures)	0.5	0.2
		Grosse canneberge d'Amérique	0.25	0.2
		Concombre	0.5	0.1
		Cou vert	0.75	0.05
		Chou-rave	0.75	0.2
		Laitue pommée	0.75	0.5
		Laitue à cueillir	0.75	0.5
		Oignon	0.75	0.05
		Pêche	0.7	0.2
		Poire	0.75	0.3
		Piment, doux	0.75	0.05
		Piment fort (sec)	0.75	0.5
		Pomme de terre	0.1 (default)	0.01
		Radis	0.25	0.1
		Épinard	0.75	0.5
		Courgette	0.1 (default)	0.05
		Fraise	0.75	0.1
		Tomate	0.75	0.5
	Phosalone	Pomme	5	2
		Pêche/nectarines	4	2
		Prunes	5	2
2015	Abamectin	Pomme de terre	0.1 (default)	0.01
2016	Iprodione	Laitue à cueillir	15	10
		Colza	1	0.5
	Permethrine	Pomme de terre	0.1 (default)	0.05
		Colza	0.1 (default)	0.05
		Betterave sucrière	0.1 (default)	0.05